



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-567
SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-567

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro **2026-06-186** lors de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2026, a adopté le projet de Règlement numéro 2026-567 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement 2026-567 le **lundi 8 juin 2026** à compter de **18 h**, au Centre culturel de Paspébiac située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, et ce, en conformité de la Loi;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'adopter un « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 2026-567 » et ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

QUE ce projet de règlement vise à établir des normes et des mesures applicables à l'ensemble des bâtiments du territoire de la Ville de Paspébiac, afin d'en empêcher le dépérissement, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure et d'assurer des conditions favorables à la santé, à la sécurité et au confort des occupants, tout en encadrant l'entretien et la surveillance des bâtiments vacants et la protection des immeubles patrimoniaux;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Paspébiac, ce 1^{er} juin 2026.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier

